



**O'MEGA 2**  
AKUO SOLAR

SAS O'MEGA 2  
Chez Akuo Energy  
140, Avenue des Champs Elysées  
75008 Paris

Monsieur le Préfet  
52, rue Jean Bringer  
11836 Carcassonne Cedex 09

**Objet :** Réponse au courrier en date du 1er mars 2018  
Commune de Raissac d'Aude (11 200)  
Dossier n°PC 011 307 15L0001

**Contact :** Baptiste BALIQUE – 07 77 68 62 37  
balique@akuoenergy.com

Paris, le 24 septembre 2018,

Monsieur le Préfet,

En réponse à votre courrier datant du 1<sup>er</sup> mars 2018 et concernant le projet O'MEGA2, nous avons déposé ce jour en mairie de Raissac d'Aude un dossier de compléments prenant en compte les remarques et recommandations des services de l'Etat.

La première partie du dossier est constituée d'informations et de plans décrivant l'installation prévue, avec les technologies actuellement existantes. J'attire notamment votre attention sur le fait que l'amélioration des panneaux photovoltaïques depuis le dépôt initial du dossier, permet d'élever la puissance installée de la centrale photovoltaïque à 20,7 MWc en utilisant les meilleurs modules photovoltaïques du marché, pour une surface de couverture des structures identique, inscrivant encore plus ce projet dans une démarche d'atteinte des objectifs de transition énergétique.

La deuxième et troisième partie de ce dossier sont les études hydrauliques et d'ancrages du projet. Les échanges avec votre service des risques, ainsi que la collaboration avec le bureau d'études Dynamique Hydro et la société Akuo Floating Solutions ont permis de valider la résistance de l'ouvrage au risque inondation. Ces études apportent les éléments concrets permettant d'apprécier ces résultats.

Enfin, la dernière partie de ce dossier est une mise à jour conséquente du volet naturel de l'étude d'impact, qui s'appuie sur plusieurs inventaires réalisés d'avril à juillet 2018 (six experts sur sept dates différentes). Cette étude réalisée par le bureau d'étude environnemental Naturalia Environnement permet notamment de répondre aux remarques de l'Autorité Environnementale pointées dans votre courrier du 1<sup>er</sup> mars 2018.

Voici des éléments de réponses à ces remarques extraits de l'étude :

- sur la distance entre les berges et l'installation : la distance initiale de 10 m avait été tirée du POS de Raissac d'Aude, devenu caduque en 2017. Par mesure de précaution, cette distance

---

**SAS O'MEGA 2**

Société par actions simplifiée au capital de 1.000 euros  
140 Avenue des Champs Elysées – 75 008 PARIS  
532 654 514 RCS PARIS



a été augmentée à 20 m. L'analyse du bureau d'étude montre que les impacts, analysés pour chaque espèce concernée par cette zone, sont ainsi réduits.

- sur l'impact de la centrale en fonction du taux de couverture : il existe peu d'études à ce jour sur cet impact. La couverture du lac par les panneaux implique une diminution de la température et de la photosynthèse, ce qui a pour effet de réduire le développement de la vie sous-marine globalement. Akuo Solar en cours de construction de la plus grande centrale photovoltaïque flottante et a d'ores et déjà prévu un suivi écologique du sujet.
- sur les enjeux chiroptères : les enjeux relatifs aux chiroptères sont considérés de modérés (milieux aquatiques) à forts (milieux boisés) sur le site (section 5.5.2.2). Pour autant, l'absence d'éclairage nocturne, ainsi que le type d'installation construite génère un impact résiduel seulement faible sur ce taxon (Tableau 28)
- sur les populations d'oiseaux : les données de la demande initiale seront complétées par des inventaires complémentaires prévus en octobre 2018 et janvier 2019 afin de compléter notre connaissance des enjeux pour l'avifaune migratrice et hivernante. En fonction, des mesures spécifiques seront mises en place.
- sur les zones humides : Seule une partie très faible des installations seront sur des zones humides : 4 locaux techniques de 25 m<sup>2</sup> et environ 300 m de piste de 5m de large, soit environ 1600 m<sup>2</sup>. Cette surface (inférieure à 1 ha) nous a conduit à ne pas définir de mesures spécifiques sur ce sujet.

Nous souhaitons enfin souligner, Mr le Préfet, le faible impact généré par ce type d'installations flottantes lors de l'exploitation (aucun mouvement, site préservé de toute activité humaine sauf rares interventions de maintenance). Par ailleurs, les différentes mesures détaillées dans le tableau ERC joint à ce dossier permettront de réduire l'impact du chantier de construction à un niveau minimal.

Nous espérons que ce dossier apportera l'ensemble des informations permettant de juger de la pertinence de ce projet photovoltaïque et de sa bonne intégration dans son environnement.

Je reste à votre disposition pour tout complément d'informations jugé nécessaire.

Bien à vous,

Baptiste Balique  
*Chef de Projet*

*Copies adressées à :*

- *Madame Delphine Gonzalez, Service Urbanisme, Environnement et Développement des Territoires, DDTM de l'Aude*
- *Mr le Maire de Raissac d'Aude*